

**MAIRIE DE  
Goldbach-Altenbach**



République Française  
Arrondissement de Thann-Guebwiller  
Département du Haut-Rhin

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNI EN DATE DU 15 FEVRIER 2021</b>
-------------------------------------------------------------------------------

Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 9  
Conseillers absents : 0  
Nombre de procuration : 1

L'an deux mille vingt et un, le 15 Février 2021, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le 9 février 2021, était réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. LERCH Jonathan, maire.

Étaient présents : tous les membres sauf M. VALENTIN Théophile ayant donné procuration.

Secrétaire de séance : Mme DODIN Olivia, conseillère municipale, assistée de la secrétaire de mairie

Assistait en outre : 0 auditeur

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18, considérant qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, les déplacements sont interdits après 18 heures et jusqu'à 6 heures à compter du dimanche 10 janvier 2021, M. le Maire demande la réunion à huis clos. Après délibération, le conseil municipal par 10 voix pour, décide de tenir la séance du conseil municipal du lundi 15 février 2021 à huis clos.**

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 11 JANVIER 2021</b>	
----------	--------------------------------------------------------	--

Le procès-verbal de la séance du 11.01.2021, dont une copie intégrale a été adressée à tous les Conseillers, a été publié par voie d'affichage. Il est approuvé par les membres présents à ladite séance.

<b>2</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020</b>	
----------	--------------------------------------------------------------	--

Monsieur Le Maire nous informe avoir vérifié toutes les opérations de l'exercice 2020 et constaté la stricte concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion. Nous nous sommes assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, approuve le compte de gestion du chef de poste du Centre des Finances Publiques de Saint-Amarin pour l'exercice 2020. Il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>3</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>	
----------	-----------------------------------------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31, vu la délibération du conseil municipal du, approuvant le budget primitif le 2 mars 2020, considérant que M. Jonathan LERCH, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Brice INHOFER, adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	22734.19 €	61258.34 €	38524.15 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	335127.31 €	360782.93€	25655.61 €

#### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET

	Résultat /€ de clôture de l'exercice 2019	Résultat /€ de l'exercice 2020	Résultat /€ de clôture de l'exercice 2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	-7107.62 €	38524.15€	31416.53€
<b>FONCTIONNEMENT</b>	275099.53 €	25655.61 €	293647.52 €

Le maire ayant quitté la séance, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, adopte** le compte administratif de l'exercice 2021.

<b>4</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
----------	---------------------------------------------------	--

Conformément à l'instruction M14, considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement, considérant que les résultats du compte administratif 2020, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat sur le budget 2021 :

#### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET

FONCTIONNEMENT Résultat de clôture	293647.52 €
INVESTISSEMENT Résultat de clôture	31416.53 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, affecte** le résultat de fonctionnement constaté pour 2020 comme suit :

- Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement : néant.

<b>R002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	293647.52 €
<b>R001 Résultat d'investissement reporté</b>	31416.53 €

<b>5</b>	<b>BUDGET ANNEXE FORET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020</b>	
----------	-----------------------------------------------------------------	--

Monsieur le Maire nous informe avoir vérifié toutes les opérations de l'exercice 2020 et constaté la stricte concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion. Nous nous sommes assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, approuve le compte de gestion du chef de poste du Centre des Finances Publiques de Saint-Amarin pour l'exercice 2020. Il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<b>6</b>	<b>ANNEXE FORET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>	
----------	-------------------------------------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31, vu la délibération du conseil municipal du, approuvant le budget primitif le 2 mars 2020, considérant que M. Jonathan LERCH, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Brice INHOFER, adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	0 €	0 €	0 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	39 418.91 €	13 818.21 €	-25 600.70 €

#### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET

	Résultat /€ de clôture de l'exercice 2019	Résultat /€ de l'exercice 2020	Résultat /€ de clôture de l'exercice 2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	0 €	0 €	0 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	72 514.70€	-25600.70 €	46 914.00 €

Le maire ayant quitté la séance, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, adopte** le compte administratif de l'exercice 20120

<b>7</b>	<b>BUDGET ANNEXE FORET : AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
----------	------------------------------------------------------	--

Conformément à l'instruction M14, considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement, considérant que les résultats du compte administratif 2020, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat sur le budget 2021 :

#### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET

FONCTIONNEMENT Résultat de clôture	46914.00 €
INVESTISSEMENT Résultat de clôture	0 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, affecte** le résultat de fonctionnement constaté pour 2020 comme suit :

- Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement : néant.

<b>R002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	46914.00 €
<b>R001 Résultat d'investissement reporté</b>	0 €

<b>8</b>	<b>CREATION D'UNE AIRE DE JEUX</b>	
----------	------------------------------------	--

M. Brice INHOFER, adjoint au maire, informe les conseillers que la commune envisage de procéder à la création d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans au centre du village. La commune ne dispose pas de structure de jeux pour les enfants sur son territoire. Il considère que le lieu choisi est pertinent car beaucoup de familles se promènent dans ce secteur du village et que la mairie se trouve à proximité. Le site sera sécurisé par une clôture et au vu de ces travaux, il convient de solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional une aide financière. Des prestataires ont été consultés. Il soumet aux conseillers les différentes offres déjà examinées en réunion maire-adjoints. Le conseil municipal après avoir pris connaissances des différents devis et après en avoir délibéré approuve par 10 voix pour, la réalisation de ces travaux, décide de les confier à la société SATD pour un montant de 17 636.00 € HT soit 21 163.20 € TTC, approuve le plan de financement comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>24 539.48 € TTC</b>
<b>RECETTES</b>	
Collectivité européenne d'Alsace	8 326.49 € H.T.
Conseil régional	8 326.49 € H.T.
FCTVA N+1	4 025.46 €
<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>3 861.04€ H.T.</b>

Sollicite une aide financière à la collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 8326.49 € et au conseil régional à hauteur de 8326.49 € pour le projet suscité, autorise M. le Maire à engager toutes les démarches, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

<b>9</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
----------	--------------------------------------------------------	--

M. le Maire présente aux conseillers les demandes de subventions qui lui ont été adressées par différentes associations. Au vu, de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il présente un tableau synthétique des demandes et projets d'octroi de subventions. Le conseil municipal par 10 voix pour accepte d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

<b>Organisme / Association</b>	<b>Montant</b>
APA MAD (personne avec autonomie)	<b>100 euros</b>
Saint Vincent de Paul	<b>100 euros</b>
Banque Alimentaire	<b>100 euros</b>

ALSACE ONTARIO RODEREN	Néant
DELTA REVI (système d'alarme)	néant
APA LIB (maintien à domicile)	néant
APAEI St André Cernay	Néant
Espoir	néant

<b>10</b>	<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : PROPRIETE 5 RUE DE LA FORGE</b>	
-----------	-------------------------------------------------------------------	--

M. le Maire propose de modifier l'intitulé de ce point en raison d'une erreur matérielle comme suit : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - "PROPRIÉTÉ 5 RUE DE LA FORGE-

M. le Maire rappelle que le 1er étage de l'immeuble situé 5 rue de la Forge, propriété de la commune, est loué par l'amicale des anciens sapeurs-pompiers par convention à titre précaire pour un montant de 50 € par mois. M. le Maire soumet aux conseillers le courrier de M. Alphonse KLEIN, président de l'association « amicale des anciens sapeurs-pompiers de Goldbach-Altenbach » sollicitant une remise exceptionnelle de la redevance de 2020 par courrier du 22.01.2021. En effet, le local n'a été utilisé que 5 mois en 2020, en raison de la situation sanitaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10voix pour, décide d'accorder une remise gracieuse sur la redevance pour un montant de 150 €, autorise le maire à signer tous les actes relatifs à la convention d'occupation précaire et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

<b>11</b>	<b>SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL : LOCATION DE SALLE A M. NAUD</b>	
-----------	----------------------------------------------------------------	--

M. le Maire rappelle que la commune dispose de plusieurs salles communales, se trouvant toutes dans le bâtiment du « Dorfhuis » pouvant être louées aux habitants du village, associations et personnes extérieures. Ces locations se font sur le respect du règlement intérieur validé par l'arrêté 9-2017. Les tarifs de locations pour l'année à venir ont également été validés par délibération du conseil le 23.11.2020 pour mise en application au 01.01.2021. Une convention est remise à chaque locataire. Sur ces conventions sont stipulés les dates de location ainsi que la tarification de chaque location. Au vu de la situation sanitaire COVID 19, et les effets de celle-ci persistant en 2021, il est proposé de venir en aide au « commerce local » se manifestant en mairie et ayant un projet présentant un intérêt pour le professionnel et pour le village.

Monsieur NAUD, gérant de la sapinière a fait la demande le 28 décembre 2020 par mail de disposer d'une salle communale lui permettant de proposer une gamme de produits aux villageois. Sa demande a été mise à l'essai pour une période de 1 mois en lui mettant à disposition la salle « distillerie » convention prenant fin ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, décide de louer la salle communale « la distillerie » à titre gracieux sur le principe d'une convention de 3 mois renouvelable. Il s'agira d'une convention précaire, la résiliation unilatérale de la part de la mairie ne pouvant donner droit à aucune indemnité d'éviction du fait de la précarité de la convention, ne pourra affecter les lieux à une destination autre que son activité, pas de sous location. Enfin, la commune se réserve le droit d'utiliser ces locaux de manière occasionnelle pour ses besoins propres. Autorise le maire à signer tous les actes relatifs à la convention et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

<b>12</b>	<b>DIVERS ET COMMUNICATION</b>	
-----------	--------------------------------	--

- **Exercice de droit de préemption :**

Décisions prises dans le cadre des délégations, conformément à la délibération du 23.05.2020, M. Le Maire n'a pas fait usage de son droit de préemption pour les biens suivants :

DATE	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
15/12/2020	3/1	149	11a 12ca
15/12/2020	3/1	211	8a 68ca

- **Distribution de la Gazette :**

La gazette sera distribuée par l'équipe municipale dans la semaine du 15 au 22 février 2021.

- **Réserve Communale :**

Le projet de « réserve communale » est actuellement en attente au vu des conditions sanitaires ayant suspendu les réunions d'informations à ce sujet.

- **Compte rendu du dernier conseil communautaire :**

Les projets de la communauté de communes proposent un plan pluri annuel avec les 5 projets suivants : rénovation de la piscine d'Husseren-Wesserling, mise en place d'un lieu dédié à la gestion des déchets, sécurisation de l'eau potable dans la vallée, développement des systèmes d'énergie renouvelable, relancer la zone d'activité du parc de Malmerspach.

- **Parcours ludique :**

La commune a été sollicitée par l'office de tourisme de Saint-Amarin pour la création d'un parcours ludique autour du village.

**Aucun autre point n'étant soulevé,  
M. le Maire clôture la séance à 21h20**

Le secrétaire de séance

M. le Maire

Olivia DODIN

Jonathan LERCH